

de Villéveque et, le 21 juin 1834, par 175 voix (315 votants, 394 inscrits), contre 126 au même concurrent. A la Chambre, il demanda que les membres de l'Institut fussent électeurs, à la condition de payer la moitié du cens électoral; il appuya l'augmentation du traitement des ambassadeurs, et vota les lois de septembre 1835. M. de La Rochefoucauld échoua au renouvellement de 1837, et fut remplacé par M. Lejeune. Le 7 novembre 1839, une ordonnance royale l'éleva à la pairie. Il soutint de ses votes, au Luxembourg, la monarchie de juillet, et fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848. Officier de la Légion d'honneur, il fut admis à la retraite avec le grade de colonel d'état-major.

**LA ROCHEFOUCAULD** (FRANÇOIS-ALEXANDRE-FRÉDÉRIC DE), DUC DE LIANCOURT, VICOMTE DE RENNES, SEIGNEUR DE BAUD, CAMORS ET QUINPLI, député à l'Assemblée constituante de 1789, pair en 1814, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à la Roche-Guyon (Seine-et-Oise) le 11 janvier 1747, mort à Paris le 27 mars 1827, fils de François-Armand de la Rochefoucauld de Roye, duc d'Estissac, grand-maitre de la garde-robe, et de Marie, seconde fille du duc Louis-Alexandre de La Rochefoucauld, prit d'abord du service dans les carabiniers et se maria fort jeune en 1764. Connu dans sa jeunesse sous le titre de comte de La Rochefoucauld, il obtint les honneurs du Louvre le 13 mars 1765 et prit le nom de duc de Liancourt. Il devint colonel d'un régiment de cavalerie de son nom le 3 janvier 1770, brigadier de dragons le 5 décembre 1781, puis grand-maitre de la garde-robe du roi et duc héréditaire d'Estissac, par succession paternelle, le 28 mai 1763. Comme survivancier de son père en la charge de grand-maitre de la garde-robe, il en remplit les fonctions dans les dernières années de Louis XV, et les continua pendant le règne de Louis XVI. Mais il ne fit à Versailles que de courtes apparitions, visita l'Angleterre en 1769, et vint mettre en pratique, dans sa terre de Liancourt, les améliorations industrielles et agricoles qu'il avait observées dans ses voyages. Il fonda d'abord une ferme modeste dans laquelle il chercha à propager la culture des prairies artificielles, à supprimer le système des jachères, et à élever des bestiaux venus de Suisse et d'Angleterre. Il fonda en même temps à Liancourt une école d'arts et métiers en faveur des enfants des militaires pauvres: cette institution, à laquelle l'*Ecole des Arts et Métiers* de Châlons doit son origine, prit bientôt une grande extension et compta en 1788 jusqu'à 130 élèves. Le duc de Liancourt visita ensuite la Suisse, et, en 1786, fit à Louis XVI les honneurs des établissements agricoles et industriels de cette contrée. Lorsque les Etats-Généraux furent convoqués, il fut élu, le 13 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Clermont-en-Beauvoisis. Défenseur, dans l'Assemblée, de la monarchie constitutionnelle, il essaya de concilier les idées nouvelles avec l'ancien régime. Son mot au roi, le 12 juillet 1789, est bien connu: « Mais c'est donc une révolte? » s'écriait Louis XVI effrayé de l'agitation du peuple. — « Non, sire, fit gravement le duc; c'est une révolution! » Après la prise de la Bastille, il fut investi de la présidence de l'Assemblée, qui accueillit avec faveur ses rapports sur la mendicité, sur l'état des hôpitaux du royaume, sur la formation d'ateliers de secours pour les indigents, etc. Adversaire de la loi

contre les émigrés, il se prononça, d'autre part, pour la liberté de conscience et pour la liberté individuelle, et s'honora, en proposant, le premier, l'abolition du supplice de la corde. En même temps, il continuait de s'occuper avec ardeur de la fondation à Liancourt d'une filature de coton, où de nouveaux procédés furent mis en œuvre. Chargé, après la session, du commandement d'une division militaire en Normandie, il s'efforça d'y pacifier les esprits. Après avoir aidé Louis XVI de ses conseils et même de sa fortune, il émigra, au lendemain du 10 août, et gagna l'Angleterre, où il se lia avec le célèbre Arthur Young. De l'exil, il écrivit, lors du jugement du roi, à Barère, président de la Convention, pour lui demander à témoigner en faveur de Louis; mais cette démarche ne fut pas accueillie. Le duc de La Rochefoucauld (il avait repris ce titre depuis la mort de son cousin germain tué à Gisors en 1792) quitta alors l'Europe, et parcourut en observateur et en philosophe les Etats-Unis. « Vers cette époque, écrit un biographe, Louis XVIII, du fond de sa retraite, lui fit demander, comme s'il avait été déjà sur son trône, de renoncer à la charge de grand-maitre de la garde-robe, que son père avait payée 400,000 livres. Le duc répondit aussitôt par un respectueux refus, et telle fut sans doute l'origine de la disgrâce dans laquelle il tomba plus tard sous la Restauration. » En l'an VI, étant à Hambourg, il fit des démarches et rédigea un *Mémoire* pour rentrer en France: « Cette démarche, écrivait-il, me coûte horriblement; elle semble un acquiescement à ce que je croirais devoir appeler une injustice. Mais je suis rongé de chagrins, accablé de malheurs, et je sens qu'il me faut promptement ou sortir ou y succomber. » En 1799, il se hasarda à rentrer; il vécut dans la retraite, s'occupant seulement d'œuvres de bienfaisance, jusqu'au jour où sa radiation de la liste des émigrés fut prononcée. Alors il reprit à Liancourt la direction des institutions qu'il avait fondées et que la Révolution avait respectées, et attendit ainsi le retour des Bourbons. Louis XVIII ne lui rendit pas sa charge et se contenta de l'appeler à la Chambre des pairs le 4 juin 1814. Pendant les Cent-Jours, fidèle au parti des « libertés constitutionnelles », il consentit à siéger dans la Chambre des représentants, où l'envoya l'arrondissement de Clermont, le 9 mai 1815, par 64 voix sur 88 votants. Mais, au second retour de Louis XVIII, il reprit sa place parmi les pairs, s'abstint dans le procès du maréchal Ney, et resta l'ami de la royauté tout en repoussant les opinions des ultras. Nommé, en 1816, membre du conseil général des hôpitaux, il s'occupa activement de la *Société de la morale chrétienne*, qu'il présida, et qui poursuivait l'abolition de la traite des noirs et la suppression des loteries et des jeux. Inspecteur général de l'Ecole des arts et métiers transférée à Châlons sous les auspices du gouvernement, membre du conseil général des manufactures, du conseil d'agriculture, du conseil général des prisons, du comité de vaccine, il se vit privé en 1823 par le ministère Villèle, qu'il combattait à la Chambre des pairs, de huit fonctions publiques et gratuites. En revanche, l'Académie des sciences l'admit au nombre de ses membres. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui venait de faire les premiers essais de l'enseignement mutuel et de fonder la première caisse d'épargne de France, jouissant d'une extrême popularité, lorsqu'il fut atteint brusquement, le 23 mars 1827, de la maladie qui l'emporta quatre jours après. Ses funérailles

furent marquées par de pénibles incidents. Les élèves de l'École des arts et métiers s'étant rendus en foule à l'église et ayant voulu porter son cercueil sur leurs épaules, furent chargés dans la rue Saint-Honoré par la gendarmerie; le cercueil tomba dans la boue, et les usignes de la pairie qui le décoraient furent foulés aux pieds. On réclama vainement une enquête: l'affaire fut étouffée par le ministère. Suivant ses dernières volontés, le duc de La Rochefoucauld fut enterré à Liancourt. Il était chevalier des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. On a de lui un très grand nombre d'écrits sur des matières économiques: *Finances, Crédit* (1789); *Notice sur l'impôt territorial foncier en Angleterre* (1790); *Des Prisons de Philadelphie* (1796); *État des pauvres ou histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre, depuis la conquête jusqu'à l'époque actuelle* (1800); *Notes sur la Législation anglaise des chemins* (1801); *Le Bonheur du peuple, almanach à l'usage de tout le monde* (1819); *Dialogue d'Alexandre et Benoît sur la Caisse d'épargne* (1818); ses *Opinions prononcées à l'Assemblée nationale* en 1789, 1790 et 1791, puis à la Chambre des pairs, et divers *Discours, Rapports et Comptes rendus*.

**LA ROCHEFOUCAULD (FRANÇOIS), DUC DE LIANCOURT**, député de 1809 à 1813, en 1816, et pair de France, né à Paris le 8 septembre 1765, mort à Paris le 17 novembre 1848, fils aîné du précédent et de Félicité-Sophie de Lannion, fut nommé, le 22 mai 1787, officier au régiment de La Rochefoucauld-cavalerie. Lors de la Révolution, il était lieutenant-colonel de chasseurs à cheval. Il émigra, comme son père, après le 10 août, et se retira d'abord à Hambourg, puis à Altona, où il épousa, le 24 septembre 1793, la fille du baron de Tott. Rentré en France en 1800, il fut nommé, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député de l'Oise au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1813. La Restauration le fit maréchal de camp le 23 octobre 1815, et l'employa dans ce grade à la 1<sup>re</sup> division militaire. Président du collège électoral de l'Oise, il fut élu, le 4 octobre 1816, député de ce département, au grand collège, par 191 voix sur 197 votants et 289 inscrits, contre 89 à M. Tronchon. Le 3 mai 1827, il entra à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père, décédé. Il prêta serment à Louis-Philippe, après la révolution de juillet, et siégea assez obscurément au Luxembourg jusqu'en 1848. Commandeur de la Légion d'honneur et maire de Liancourt.

**LA ROCHEFOUCAULD (ALEXANDRE-FRANÇOIS), COMTE DE LIANCOURT**, pair des Cent-Jours, député de 1822 à 1824, de 1828 à 1831 et pair de France, né à Paris le 26 août 1767, mort à Paris le 2 mars 1841, second fils du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, et frère du précédent, prit du service en 1792 dans l'armée de La Fayette; mais, s'étant associé aux démarches de son père en faveur de Louis XVI, il fut déclaré hors la loi, s'échappa à grand-peine, et ne revint en France que sous le Consulat. Rallié à Bonaparte, il fut nommé en 1800 préfet de Seine-et-Marne; plus tard, Mme de La Rochefoucauld, née de Chastulé et parente de Joséphine, devint dame d'honneur de l'impératrice. Chargé d'affaires en Saxe (1802), ambassadeur à Vienne (1805) en remplacement de Champagny, ambassadeur en Hollande (1808), il montra de l'habileté dans

ces diverses missions diplomatiques, et, après la réunion de la Hollande à la France, revint à Paris et sembla renoncer à la politique. Toutefois, il accepta pendant les Cent-Jours (2 juin 1815) le titre de membre de la Chambre des pairs: il perdit cette dignité à la seconde Restauration, et en fut dédommagé, le 9 mai 1822, par les suffrages des électeurs du 3<sup>e</sup> arrondissement de l'Oise (Senlis), qui l'envoyèrent à la Chambre des députés avec 276 voix (358 votants, 440 inscrits), contre 46 à M. Héricart de Thury. Il siégea parmi les royalistes constitutionnels, ne fut pas réélu en 1824, et redevint député de l'Oise, le 21 avril 1828, en remplacement de M. Gérard, qui avait opté pour Bergerac. Élu par 174 voix (290 votants, 376 inscrits), contre 64 à M. Gérard de Blincourt et 28 à M. Héricart de Thury, il combattit le ministère Polignac, fut des 221, et obtint sa réélection, le 3 juillet 1830, au collège de département de l'Oise, avec 173 voix sur 293 votants et 328 inscrits. Partisan de la monarchie de Louis-Philippe, il la défendit à la Chambre des députés jusqu'aux élections du 5 juillet 1831, où il échoua, puis à la Chambre des pairs, où l'appela une ordonnance royale du 19 novembre suivant. Le comte Alexandre de La Rochefoucauld mourut à Paris le 2 mars 1841; son éloge funèbre fut prononcé au Luxembourg par son collègue, le marquis de Pange.

**LA ROCHEFOUCAULD (FRÉDÉRIC-GAETAN DE), MARQUIS DE LIANCOURT**, député de 1827 à 1848, né à Paris le 5 février 1779, mort à Paris le 15 avril 1863, dernier fils du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, et frère des précédents, fut, sous le premier Empire, sous-préfet de Clermont (Oise), puis des Andelys (Eure). Louis XVIII le chargea d'une mission sur les frontières de la Suisse. Puis il fut, le 17 novembre 1827, élu député du 1<sup>er</sup> arrondissement du Cher (Bourges), par 193 voix sur 310 votants et 364 inscrits, contre 88 à M. Royannez. Il siégea dans l'opposition constitutionnelle, et se signala par son attachement aux pures doctrines du gouvernement parlementaire: ce fut lui qui, dans la séance du 13 février 1828, déclara à la tribune que la souveraineté réside essentiellement dans la Chambre des députés. Adversaire du cabinet Polignac, il vota avec les 221, fut réélu, le 23 juin 1830, par 195 voix sur 313 votants et 363 inscrits, adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, et fut dès lors successivement réélu, pendant toute la durée du règne, avec l'appui de l'administration: le 5 juillet 1831, par 94 voix (179 votants, 222 inscrits), contre 76 à Michel de Bourges; le 21 juin 1834, par 96 voix (181 votants, 219 inscrits), contre 75 à Michel de Bourges; le 4 novembre 1837, par 135 voix (238 votants, 288 inscrits), contre 100 au même concurrent; le 2 mars 1839, par 142 voix (246 votants); le 9 juillet 1842, par 149 voix (229 votants, 291 inscrits), contre 43 au même concurrent; enfin, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 156 voix (160 votants, 282 inscrits). Au cours de ces diverses législatures, il opina le plus souvent avec la majorité, se prononça contre la réforme électorale, combattit cependant le système pénitentiaire du gouvernement et prit surtout une part active à la discussion sur l'émancipation des noirs. Il avait succédé à son père comme président de la Société de la Morale chrétienne. Le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt, rendu à la vie privée par les événements de 1848, consacra ses dernières années à des travaux littéraires. Il a laissé des écrits nombreux

et variés, entre autres, quelques vaudevilles, des tragédies, des fables, une traduction des *Eglogues* de Virgile; une *Notice sur l'arrondissement des Andelys*; des brochures politiques: *Mémoires sur les finances de la France en 1816*; *De la Répression des délits de la presse* (1817); *Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire* (1840); *De la mortalité cellulaire* (1844); *Discours prononcés à la Chambre des députés dans la discussion du projet de loi sur la réforme des prisons* (1845), etc., etc.

**LA ROCHEFOUCAULD** (MARIE-CHARLES-GABRIEL-SOSTRÈNE DE), DUC DE BISACCIA, puis DUC DE DOUDEAUVILLE depuis le décès de son frère aîné (1889), représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Paris le 1<sup>er</sup> septembre 1825, fils de Louis-François-Sosthène de La Rochefoucauld-Doudeauville (*V. p. haut*) et d'Elisabeth-Hélène-Pierre de Montmorency-Laval, resta étranger à la vie politique jusqu'aux événements de 1871. Élu, comme légitimiste, par les conservateurs de la Sarthe, le 8 février, représentant à l'Assemblée nationale, le 9<sup>e</sup> et dernier, par 41,207 voix (84,400 votants, 135,095 inscrits), il prit place à l'extrême-droite et ne cacha pas en mainte occasion son éloignement pour les institutions républicaines. Adversaire du gouvernement de Thiers, après avoir voté pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, il fut un des onze représentants qui se déclarèrent opposés à l'adoption d'un ordre du jour de confiance en faveur du chef du pouvoir exécutif, à la suite de la discussion des impôts sur les matières premières le 22 janvier 1872. Quelques mois plus tard, le 20 juin, il fit partie des délégués de la droite qui firent auprès de Thiers la manifestation connue sous le nom de députation des « bonnets à poil », et ayant pour objet de le sonder sur ses vues politiques. Il soutint en 1873, à Paris, la candidature bonaparto-royaliste du colonel Stoffel. M. de La Rochefoucauld se prononça pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la dissolution, contre le retour à Paris et contribua au renversement de Thiers le 24 mai 1873. Après la chute du président, il donna son concours à la politique suivie par les ministres de maréchal de Mac Mahon et, à plusieurs reprises, se rendit auprès du comte de Chambord pour négocier la « fusion » des deux branches des Bourbons et préparer une restauration. Devant l'insuccès de ces tentatives, il se décida à voter le septennat et fut nommé, le 4 décembre 1873, ambassadeur à Londres. Dans ce poste, il se fit remarquer surtout par la somptuosité de ses fêtes, et par le luxe royal qu'il déploya lors d'une visite du prince de Galles dans ses propriétés. Il continua, d'ailleurs, de siéger assez assidûment à l'Assemblée. Membre de la commission des lois constitutionnelles, lorsque M. Casimir Périer vint demander, en juin 1874, que l'Assemblée se hâtât de voter ces lois, M. de La Rochefoucauld déposa (15 juin) une proposition ainsi conçue: « L'Assemblée nationale décrète: Article 1<sup>er</sup>. Le gouvernement de la France est la monarchie. Le trône appartient au chef de la maison de France. Art. 2. Le maréchal de Mac Mahon prend le titre de lieutenant-général du royaume. » Cette proposition, appuyée par l'extrême-droite, ne réunit qu'un petit nombre de voix. Comme elle était, d'ailleurs, contraire au régime légal du septennat, M. de La Rochefoucauld dut se démettre de ses fonctions d'ambassadeur; il reçut ses lettres de rappel le 3 juillet. Il vota

ensuite contre l'ensemble de la Constitution, pour la loi sur l'enseignement supérieur, offrit de sa bourse 1,200,000 francs à l'Université catholique d'Angers, et s'associa jusqu'à la fin de la législature aux manifestations de ses collègues royalistes. Lorsque eut lieu le scrutin pour l'élection des sénateurs inamovibles, il fut du petit nombre de ceux qui repoussèrent tout compromis avec les gauches. Après avoir posé, puis retiré sa candidature au Sénat, M. de La Rochefoucauld fut élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Mamers, au second tour de scrutin, le 5 mars 1876, par 6,527 voix (12,825 votants, 15,426 inscrits), contre 6,118 voix à M. Granger, républicain. L'appoint des voix bonapartistes avait décidé du succès. Il siégea dans la minorité de droite, combattit le cabinet Jules Simon, et applaudit à l'acte du 16 mai 1877. Adversaire des 363, il fut réélu député, avec l'appui du gouvernement, le 14 octobre suivant, par 7,241 voix (13,784 votants, 16,217 inscrits), contre 2,884 à M. de Beaurepaire, 1,946 à M. Granger et 1,645 à M. Girard. Il reprit sa place à droite, vit son élection invalidée le 15 janvier 1878, comme entachée de pression, et obtint sa réélection, le 3 mars suivant, avec 7,307 voix contre 5,233 à M. Lherminier, républicain. Toujours prêt à combattre le gouvernement de la République, il fit une opposition constante aux divers ministères de gauche qui occupèrent le pouvoir et parut plusieurs fois à la tribune, pour y faire, au nom de la droite royaliste, des déclarations politiques. Il vota contre l'article 7, contre l'amnistie, etc., et fut réélu, le 21 août 1881, par 6,471 voix (12,814 votants, 15,761 inscrits), contre 4,149 voix à M. Leporeché et 2,037 à M. Granger. Il épousa le projet de divorce adopté en 1882 par la Chambre des députés, et présenta un amendement tendant à interdire à la femme divorcée de porter le nom de son mari: cet amendement fut pris en considération puis rejeté, à la suite de quelques observations de M. Lepère. Il se montra aussi très opposé à la politique extérieure du gouvernement, et vota contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Plusieurs fois les interruptions lancées par M. de La Rochefoucauld aux orateurs de la gauche qui occupaient la tribune, provoquèrent des incidents parlementaires. Doyen du conseil général de la Sarthe, qu'il a présidé, il fut inscrit, en octobre 1885, sur la liste monarchiste de ce département, et élu député au second tour de scrutin, le 6<sup>e</sup> sur 7, par 52,183 voix (107,837 votants, 127,345 inscrits). Il présida le groupe de la droite royaliste, dont il fut encore fréquemment l'interprète, donna son adhésion au programme révisionniste lu à la tribune de la Chambre, le 4 juin 1888, par le général Boulanger, et se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS** (FRANÇOIS-JOSEPH DE), député en 1789, né à Angoulême (Charente) le 7 août 1727, massacré à Paris le 2 septembre 1792, d'une branche cadette de la maison de La Rochefoucauld, était, lors de la Révolution, évêque de Beauvais depuis 1772. Le 13 mars 1789, il fut élu par le bailliage de Clermont-en-Beauvoisis député du clergé

aux Etats-Généraux. Défenseur des privilèges de son ordre et partisan de l'ancien régime, il opina contre le vote par tête et adressa à l'Assemblée la déclaration suivante : « Le député de l'ordre du clergé au bailliage de Clermont-Beauvois, chargé impérativement par ses cahier et instructions de conserver la distinction des trois ordres, et l'opinion par ordre séparée, déclare ne pouvoir prendre aucune part aux délibérations de la présente Assemblée et fait toute protestation et réserve jusqu'à ce qu'il ait de nouveaux pouvoirs de ses commettants. — A Versailles, ce 20 juin 1789. † FRANÇOIS-JOSEPH, évêque de Beauvais. » Chabot l'ayant dénoncé à l'Assemblée législative comme faisant partie d'un comité antirévolutionnaire, il se rendit avec son frère, l'évêque de Saintes, chez leur sœur, abbesse de Notre-Dame de Soissons. Mais ils furent découverts; arrêtés sur la route de Paris, ils furent enfermés aux Carmes, et périrent dans le massacre de prisons, le 2 septembre 1792.

**LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS** (PIERRE-LOUIS DE), député en 1789, né au logis du Vivier, paroisse de St-Cybard-d'Eyrat (Charente) le 12 octobre 1744, massacré à Paris le 2 septembre 1792, était « fils de Messire Jean de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Maumont, Magnac, Barre, le Vivier et autres places, chevalier des ordres militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et de dame Marguerite des Escots », et frère du précédent; il eut pour parrain et marraine Pierre Galot et Marguerite Bernier, domestiques au Vivier, « ne sachant pas signer ». Destiné à l'état ecclésiastique, il fut nommé, en 1770, prieur commandataire de Nanteuil, devint agent général du clergé en 1775, et fut appelé à l'évêché de Saintes en 1781; il établit à Saintes une caisse de secours contre les incendies. Le 26 mars 1789, le clergé de la sénéchaussée de Saintes l'élut député aux Etats-Généraux. Il siégea dans la minorité, se montra hostile aux réformes, et, après la session, se trouvant menacé en raison de ses opinions antirévolutionnaires, alla se réfugier avec son frère, l'évêque de Beauvais, chez leur sœur, abbesse de Notre-Dame de Soissons. On les y découvrit et ils revinrent à Paris. L'évêque de Beauvais, ayant été arrêté le 11 août 1792, l'évêque de Saintes demanda à partager sa captivité, et refusa de s'évader des Carmes quelques jours avant les massacres de septembre, où les deux frères trouvèrent la mort.

**LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS** (CHARLES-FRANÇOIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Pierre-Commequiers (Vendée) le 3 mars 1753, date de mort inconnue, abbé commandataire de Prully, puis vicaire général d'Aix avant la Révolution, fut élu, le 26 mars 1789, par le bailliage de Provins, député du clergé aux Etats-Généraux. Son rôle parlementaire fut très effacé.

**LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS** (JEAN, BARON DE), pair de France, né au château de Boislivrière, commune d'Apremont (Vendée) le 27 juin 1757, mort à Paris le 1<sup>er</sup> février 1834, était officier de cavalerie avant 1789. Il émigra au début de la Révolution, entra dans l'armée de Condé et y remplit les fonctions d'aide-major général et de chef d'état-major général. Rentré en France en 1802, il eut maille à partir avec la police impériale, et subit une détention de neuf mois, malgré l'intervention de sa parente,

la comtesse de La Rochefoucauld, dame d'honneur de l'impératrice. Deux ans après, il refusa, de l'empereur, le grade de général de division, et la restitution d'une somme de 700,000 francs qu'il revendiquait. La Restauration le nomma successivement pair de France, le 17 août 1815, lieutenant-général, directeur du dépôt de la guerre, inspecteur général de cavalerie, gouverneur de la 12<sup>e</sup> division militaire, etc. Il donna sa démission de pair en 1832, et succomba deux ans plus tard aux suites d'une paralysie dont il avait été frappé en 1830, en apprenant la fausse nouvelle de la mort de son fils, capitaine dans la garde royale, lors des événements de juillet. Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Saint-Esprit, etc.

**LA ROCHEFOUCAULD D'ENVILLE** (LOUIS-ALEXANDRE DUC DE) et DUC DE LA ROCHE-GUYON, député en 1789, né à Paris le 11 juillet 1743, massacré à Gisors (Eure) le 14 septembre 1792, suivit la carrière des armes, puis quitta l'armée avec le grade d'officier pour s'occuper de travaux scientifiques. Membre de l'Académie des sciences en 1782, il fit partie, en 1787, de l'Assemblée des notables, et fut appelé, le 16 mars 1789, à siéger aux Etats-Généraux par la noblesse de la ville de Paris. Il fut de ceux qui souhaitèrent l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, se réunit un des premiers au tiers, mit à l'ordre du jour, le 27 juin, la question de la liberté des noirs, et prit une part importante aux débats sur la Constitution : il demanda, pour tempérer l'entraînement d'une assemblée unique, la création d'un conseil examinateur ayant le droit de faire seulement des observations; en cas de veto du roi, de nouveaux députés auraient été convoqués pour statuer sur l'objet du litige. Il parla sur l'impôt, sur les biens du clergé, sur la formation des assemblées primaires, appuya la nouvelle division du royaume, présenta à l'Assemblée l'adresse des amis de la liberté de Londres, et combattit (26 janvier 1790) le projet d'interdire aux députés les emplois publics. Il se déclara partisan de l'abolition des ordres religieux, mais se prononça en faveur de la motion de dom Gerle tendant à déclarer nationale la religion catholique. Un autre jour, il présenta un projet pour la vente de 400 millions de biens nationaux. Il discuta aussi la rédaction des projets d'organisation judiciaire, approuva les mesures prises par Bouillé contre la garnison insurgée de Nancy, fit un rapport sur les contributions, fit adopter plusieurs décrets touchant des matières de finances en qualité de rapporteur du comité des contributions, et réclama la liberté de la presse. Dans la discussion relative au cas où le roi serait censé avoir abdiqué, il demanda qu'on fixât un délai dans lequel le monarque sorti du royaume serait tenu d'y rentrer. Elu, après la session, administrateur du département de Paris, puis président de cette administration, il harangua en cette qualité l'Assemblée législative; puis il prit parti contre Pétion et Manuel et signa l'arrêté du 6 juillet 1792, qui suspendait de leurs fonctions le maire et le procureur de la commune de Paris, à cause de leur attitude dans la journée du 20 juin. Il s'attira ainsi la haine des sociétés populaires de Paris et des départements voisins. Vainement il offrit sa démission : signalé comme un ennemi de la Révolution, il fut arrêté par la foule à Gisors, tandis qu'il se rendait avec sa mère et sa femme aux eaux de Forges, et massacré à coups de pierres sous leurs yeux. La

Rocheboucauld d'Enville était l'ami de Franklin et de La Fayette. Il a laissé quelques opuscules estimés sur des matières de science, des *Observations astronomiques* (1782 et 1783), un *Mémoire sur la génération du salpêtre dans la craie* (1789), et plusieurs articles dans le *Journal de la Société de 1789*.

**LA ROCHEJAQUELEIN** (HENRY-AUGUSTE-GEORGES DU VERGIER, MARQUIS DE), pair de France, député de 1842 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, sénateur, né au château de Citran près d'Avensan (Gironde) le 28 septembre 1805, mort au Pecq (Seine-et-Oise) le 7 janvier 1867, descendait d'une famille de vieille noblesse, citée depuis les croisades, et dont un membre, compagnon inséparable d'Henri IV, fut grièvement blessé à Arques; il était fils du marquis Louis de la Rochejaquelein, général en chef des armées vendéennes, tué au combat des Mathes en 1816, et de dame Victoire de Donnissan, veuve du marquis de Lescure, l'illustre auteur des *Mémoires*. Il avait dix ans lors de la seconde Restauration, et, en raison des services éminents de sa famille, Louis XVIII le créa à cet âge pair de France (17 août 1815). Ayant refusé le serment au gouvernement de juillet, il ne siégea pas à la Chambre haute lorsqu'il eut atteint l'âge requis par la loi. Entré à l'École de St-Cyr, il en sortit sous-lieutenant dans le 18<sup>e</sup> chasseurs à cheval, fit la campagne d'Espagne (1823), passa (1828), avec le grade d'officier, dans le 1<sup>er</sup> régiment des grenadiers à cheval de la garde, qui portait le nom de son père, demanda à servir en Morée, et, n'ayant pu obtenir cette autorisation, alla se battre dans l'armée russe engagée contre les Turcs dans les Balkans. De retour en France à la fin de cette guerre, il se maria. Il refusa le serment au gouvernement issu des journées de juillet, coopéra au soulèvement de la Vendée avec la duchesse de Berry (1832), et fut condamné à mort par contumace, puis acquitté par le jury. Il s'occupa ensuite d'industrie et d'agriculture, et lança sur la Loire des « bateaux inexplosibles » qui rendirent la navigation possible en toutes saisons. En 1838, il tenta de fonder un journal avec Fuibusque et Berryer; mais les dissentiments qui éclatèrent avec ce dernier entravèrent l'entreprise. En 1841, il se trouva mêlé à l'affaire des lettres d'Ida Saint-Elme publiées par la *France*. Le 9 juillet 1842, les électeurs du 5<sup>e</sup> collège du Morbihan (Ploërmel) l'envoyèrent à la Chambre des députés par 123 voix sur 254 votants et 291 inscrits, contre 125 voix au député sortant, M. de Sivry. Il prit place à droite, et devint en peu de temps le chef véritable du parti légitimiste militant. Il parla sur le recrutement, sur la réforme des prisons, sur le domicile politique, sur la police des chemins de fer, sur la réforme électorale, sur la liberté d'enseignement, et, lors de « la fêtrissure » infligée dans l'adresse de 1844 aux cinq députés qui étaient allés rendre hommage au comte de Chambord à Belgrave-Square, il donna sa démission pour en appeler du vote de la Chambre au verdict de ses électeurs. Ceux-ci le renvoyèrent à la Chambre, le 2 mars 1844, par 166 voix sur 227 votants, contre 70 à M. Gaillard de Kerbertin; il reprit sa place à droite, attaqua vivement le ministère (1845) dans la discussion du budget, et proposa une loterie de dix millions au profit des inondés de la Loire. Réélu, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 158 voix sur 296 votants et 314 inscrits, contre 136 à M. de Rumigny, il parla sur la réforme électorale, sur les congrégations religieuses, et continua de

combattre le ministère Guizot. Aussi se montra-t-il, au début, favorable à la révolution de 1848. Ayant posé sa candidature à Paris, lors des élections pour l'Assemblée constituante, il échoua, mais fut élu (23 avril 1848) sur la liste légitimiste, représentant du Morbihan, le 4<sup>e</sup> sur 12, par 61,629 voix sur 105,877 votants et 123,200 inscrits. Il prit place à droite, fit partie du comité des affaires étrangères, monta fréquemment à la tribune, et vota parfois avec la gauche, toujours avec indépendance, contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy, pour la suppression de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie générale, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Lors de l'élection du président de la République (décembre 1848), la *Gazette de France* avait posé sans succès la candidature de M. de La Rochejaquelein, qui fut réélu à l'Assemblée législative par son département, le 13 mai 1849, le 3<sup>e</sup> sur 10, par 56,600 voix sur 86,060 votants et 127,169 inscrits. Il avait fait quelque temps partie du comité de la rue de Poitiers, mais son attitude ouvertement sympathique au suffrage universel lui avait aliéné les légitimistes intransigeants; la proposition qu'il fit à l'Assemblée législative d'appeler le peuple à se prononcer par oui ou par non entre la république et la monarchie, consumma la rupture qu'accentua l'intervention personnelle du comte de Chambord. En avril 1851, il obtint, pour la présidence de l'Assemblée, 55 voix contre 350 à M. Dupin. Conseiller général de la Vendée, il se rallia au coup d'État du 2 décembre, « après que le peuple l'eut sanctionné ». Sa nomination au Sénat, le 31 décembre 1852, souleva de nouvelles récriminations auxquelles il répondit par une brochure, dans laquelle il déclara « que ne voulant pas contribuer à une nouvelle usurpation orléaniste, et que ne pouvant arriver à la monarchie traditionnelle, il se rattachait à l'Empire, en restant légitimiste. » Il fut au Sénat un des orateurs les plus écoutés et le champion le plus éloquent des intérêts de l'Église; dans la discussion de la loi de régence (juillet 1856), il déclama en vain que la Chambre haute se réunit de droit en cette circonstance; il prononça (27 février 1861) un discours très vif contre les usurpations de Victor-Emmanuel, et se fit rappeler à l'ordre; demanda que la police de la presse passât de l'administration à la magistrature; attaqua la presse officieuse, et déclara que « si l'on révélait les noms de ceux à qui elle appartient réellement, le Sénat verrait bien des promiscuités compromettantes. » Il mourut le 7 janvier 1867. Officier de la Légion d'honneur (14 juin 1856). Travailleur infatigable, il a laissé : *Considérations sur l'impôt du sel* (1844); *Situation de la France* (1849); *A mon pays* (1850); *La France en 1853*; *Questions du jour* (1855); *La politique nationale et le droit des gens* (1860); *La France et la paix* (1866), etc.

**LA ROCHEJAQUELEIN** (JULIEN-GASTON DU VERGIER, MARQUIS DE), représentant en 1871, député de 1876 à 1885, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 27 mars 1833, fils du précédent, débuta dans la vie politique en 1869, étant déjà conseiller général des Deux-Sèvres, en posant sa

candidature d'opposition au Corps législatif, le 24 mai, dans la 3<sup>e</sup> circonscription des Deux-Sèvres (Bressuire); bien qu'il réunit les voix de l'opposition légitimiste et la majorité des suffrages de l'opposition républicaine, il échoua, après une lutte des plus vives, avec 9,663 voix contre 15,224 au député sortant, candidat officiel, M. Charles Le Roux, et 2,263 à M. Contelean. Il fit attaquer l'élection de son concurrent devant les tribunaux par M. Ricard, et entra au parlement aux élections suivantes, après la chute de l'Empire, ayant été élu, le 8 février 1871, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 45,130 voix sur 56,073 votants et 100,006 inscrits. Il prit place à la droite monarchiste, fit partie de la réunion des Réservoirs et des « Cheval-légers », participa aux négociations ayant pour but de restaurer la monarchie, et signa (1874) la proposition demandant son rétablissement. Membre de la commission de permanence, il parla sur les différents budgets, sur la loi des élections municipales, l'installation des ministères à Versailles, contre l'Internationale, appuya la nomination des maires et adjoints par le gouvernement, et protesta contre le projet des lois constitutionnelles (février 1875); il vota pour les préliminaires de paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la démission de Thiers, pour l'arrêtés contre les enterrements civils, pour le septennat, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Lors de la nomination des sénateurs inamovibles par l'Assemblée (décembre 1875), il fut du petit nombre des membres de la droite qui refusèrent de devoir leur nomination à un compromis avec la gauche, et qui protestèrent publiquement contre ce compromis. Chef du parti légitimiste dans les Deux-Sèvres, il avait créé à Niort un petit journal, *le Poitou*. Candidat aux élections du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Bressuire, il fut élu, au second tour de scrutin (5 mars) par 8,998 voix sur 17,889 votants et 20,966 inscrits, contre 8,779 voix au candidat républicain, M. Bernard. Cette élection fut invalidée par la Chambre (31 mars) qui reprocha à l'élu une circulaire « aux habitants du Bocage », à laquelle du reste M. de la Rochejaquelein se déclara étranger, et qui accusait les républicains, s'ils triomphaient aux élections, de vouloir « pendre les curés et vendre les églises ». Les électeurs de Bressuire, convoqués à nouveau le 21 mai suivant, réélurent M. de la Rochejaquelein par 8,940 voix contre 8,918 à son concurrent, M. Bernard. La dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai ayant provoqué des élections nouvelles, le 14 octobre 1877, M. de la Rochejaquelein, candidat du gouvernement du maréchal, fut réélu à Bressuire par 9,802 voix sur 18,905 votants et 22,223 inscrits, contre 8,956 voix au candidat républicain, M. Jouffrault. La majorité de la nouvelle Chambre ordonna sur cette élection une enquête qui dura près d'une année; le rapport, concluant à l'invalidation, fut voté, et M. de la Rochejaquelein se représenta, le 2 février 1879, devant ses électeurs, qui donnèrent la majorité à M. Jouffrault (9,047 voix contre 8,823); il remit alors sa démission de conseiller général de Bressuire, fonctions qu'il occupait depuis le 8 octobre 1871. Aux élections générales du 21 août 1881, M. de la Rocheja-

quelein regagna le siège de Bressuire, élu député par 9,858 voix sur 18,454 votants et 22,862 inscrits, contre 8,290 à M. Jouffrault. Il reprit place à la droite monarchiste, et combattit de ses votes les ministères républicains. A la mort du comte de Chambord, il se rallia au comte de Paris, et devint président du comité royaliste des Deux-Sèvres. Les élections du 4 octobre 1885, au scrutin de liste, furent défavorables à la liste conservatrice dans les Deux-Sèvres: M. de la Rochejaquelein échoua avec 11,993 voix sur 85,385 votants. Il a publié, en 1889, d'après le manuscrit original, une édition des *Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein*, sa grand'mère.

**LA ROCHENÉGLY (JEAN-BAPTISTE DE)**, député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était prieur-curé de la paroisse de Saint-Honoré de Blois. Elu, le 25 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Blois, avec 161 voix (259 votants), il n'eut dans l'Assemblée qu'un rôle parlementaire effacé, qui n'a pas laissé de traces au *Moniteur*.

**LA ROCHETHULON (CLAUDE-RENÉ-MARIE-FRANÇOIS THIBAUD DE NOBLET, MARQUIS DE)**, député de 1815 à 1820, né à Thorigné (Sarthe) le 8 décembre 1749, mort à Paris le 27 juillet 1821, « fils de haut et puissant seigneur messire Claude-Philippe-Anne Thibaud de Noblet, comte de la Rochethulon, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Picardie, seigneur de Beaudiment, etc., et de haute et puissante dame Elisabeth-Françoise Ysoré de Pleumartin », suivit, comme ses ancêtres, la carrière des armes. Il appartenait à une famille noble du Beaujolais fixée en Poitou par mariage, Pierre de la Rochethulon, mestre de camp de dragons, ayant épousé, en 1680, Marie de Lavardin de Beaumanoir qui lui apporta en dot le beau château de Beaudiment près Châtelleraut (Vienne), résidence de la famille depuis la Révolution. Claude-René, aide de camp du marquis de Bussy, fit sous ses ordres la campagne des Indes, et se distingua à la bataille de Gondelour, où il commandait, avec le grade de colonel, l'aile droite de l'armée française et où il prit trois drapeaux et reçut trois blessures. Nommé chevalier de Saint-Louis, il devint inspecteur des bataillons de cipayes, troupes indigènes qu'il avait organisées. A son retour en France, il fut nommé colonel à la suite, avec survivance, du régiment de Poitou, et fut élu, en 1789, député suppléant de la noblesse du Beaujolais aux Etats-Généraux, sans être appelé à y siéger. Il émigra sous la Révolution, servit à l'armée de Condé, et vécut en Angleterre jusqu'au retour des Bourbons. Promu maréchal de camp le 12 août 1816, il avait été élu député le 22 août 1815, par le collège de département de la Vienne, avec 103 voix (192 votants, 246 inscrits). Il vota avec la majorité de la Chambre introuvable, fut réélu député, le 4 octobre 1816, par 118 voix sur 192 votants et 239 inscrits, et ne cessa d'opiner avec la droite jusqu'en 1820. Il mourut l'année suivante, après avoir obtenu pour Châtelleraut le siège de la manufacture d'armes, dont la première pierre avait été posée quelques mois avant sa mort.

**LA ROCHETHULON (EMMANUEL-MARIE-STANISLAS THIBAUD DE NOBLET, MARQUIS DE)**, représentant en 1871, né à Orléans (Loiret) le 17 janvier 1832, mort à Marigny-Brisay (Vienne)

le 14 octobre 1890, petit-fils du précédent, et fils d'Emmanuel-Philippe Thibaud de Noblet, marquis de la Rochethulon, officier supérieur des gardes du corps, gentilhomme de la chambre de Charles X, et de Marie-Régine-Olivie de Durfort-Civrac de Lorge, s'occupa du soin de ses propriétés sous le second empire. Conseiller municipal de Beaumont depuis 1865, vice-président du comité agricole de Châtelleraut, il avait sollicité deux fois, avant la guerre de 1870, un grade dans la garde mobile de la Vienne, et avait essayé un double refus. Au début de la guerre contre la Prusse, il s'engagea à Paris, le 19 septembre, dans les mobiles de la Loire-Inférieure, devint capitaine d'une compagnie de volontaires choisis dans les trois bataillons du 28<sup>e</sup> de marche, et fit le service des avant-postes au Mont-Valérien. Chevalier de la Légion d'honneur (8 janvier 1871), il fut élu, le 8 février suivant, représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 56,899 voix sur 62,819 votants et 95,858 inscrits. Il prit place à droite, fit partie des réunions Colbert et des Réservoirs, signala à la Chambre, pendant la Commune, l'inscription « bon à fusiller » placardée sur sa porte, fut l'un des 94 signataires de la protestation contre l'exil des Bourbons, entra avec l'armée de Versailles dans Paris en mai 1871, et exerça provisoirement les fonctions de maire du VII<sup>e</sup> arrondissement. A l'Assemblée, il se prononça pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la démission de Thiers, pour l'arrêt contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallou, contre l'amendement Pascal Duprat, contre les lois constitutionnelles. Il quitta la vie politique après cette législature.

**LA ROCHETTE (DE).** — Voy. ROCHETTE.

**LAROMIGUIÈRE (PIERRE)**, membre du Tribunal, né à Légnac-le-Haut (Aveyron) le 3 novembre 1756, mort à Paris le 12 août 1837, élève des Doctrinaires, fit ses études au collège de Villefranche-sur-Aveyron, dirigé par les pères de la Doctrine chrétienne, entra lui-même dans cette congrégation et fut nommé, en novembre 1773, régent de cinquième au collège de Moissac. Successivement régent de quatrième au même collège (novembre 1774), régent de seconde au collège de Lavaur (novembre 1775), régent de troisième (1776) au collège de Toulouse, et, de 1777 à 1790, répétiteur puis professeur de philosophie aux collèges de Carcassonne, de Tarbes, à l'École militaire de la Flèche et au collège de Toulouse, il quitta cette dernière chaire lorsque la Constituante eut supprimé les congrégations religieuses. Il ouvrit alors à Toulouse un cours libre de philosophie qu'il interrompit pour venir à Paris, où il fut protégé par Sieyès. Laromiguière suivit, en 1795, à l'École normale supérieure récemment fondée par la Convention, les leçons de Garat sur l'analyse de l'entendement, et enseigna la même année l'histoire et la logique dans les écoles centrales de Paris. Après avoir été également attaché au lycée français (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand), il fut adjoint, un an après, en qualité d'associé non résidant, à la classe de l'Institut qui portait le nom de classe des sciences morales et politiques. Quelques jours après son élection, il communiqua à cette Académie deux mémoires, l'un sur l'Analyse

des sensations, l'autre sur la Détermination du mot idée, que l'Académie a publiés dans son recueil. Il prit part aux travaux de l'Institut jusqu'en 1803. Le 9 fructidor an XII, il fut nommé bibliothécaire du lycée français. Dans les premiers temps qui suivirent l'établissement du Consulat en 1799, Laromiguière entra dans la vie politique. Appelé (4 nivôse an VIII) à faire partie du Tribunal, il n'y resta que jusqu'au 22 septembre 1802, et s'y distingua par un esprit de modération et de sagesse que louèrent ses biographes et qui fit dire à l'un d'eux, M. Mignet : « Il ne fut pas un tribun bruyant, il fut encore moins un ambitieux empressé. » La réputation de Laromiguière ne date véritablement que du jour où Fontanes le chargea (10 septembre 1809) de la chaire de philosophie, de création récente, à la faculté des lettres de Paris. Son cours eut un succès des plus vifs, et un nombreux auditoire vint se presser autour du professeur, attiré par l'éclat et le charme de sa parole. Ce succès déplut à l'empereur, moins que jamais sympathique à l'idéologie. Aussi bien, la faiblesse de sa santé força bientôt Laromiguière à renoncer à l'enseignement oral, et, dès 1813, il dut se faire remplacer par Thurot. Il utilisa les loisirs forcés que lui faisait la maladie à mettre en ordre et à rédiger les notes sur lesquelles il avait fait son cours, et, cette même année, il donna le premier volume de ses *Leçons de philosophie* ou *Essai sur les facultés de l'âme*, dont le deuxième volume ne parut qu'en 1818. Cet ouvrage eut un vif succès parmi les penseurs et les lettrés : il se recommandait par l'originalité du fond et par la simplicité claire, correcte, élégante de la forme. Laromiguière s'éteignit à 81 ans, « au sein de la vénération publique, a dit M. Cousin, en possession d'une belle et pure renommée. » Ce n'est pas ici le lieu de rendre compte de la doctrine du philosophe, qui malgré la neutralité qu'il essaye de garder entre les écoles, se rapproche beaucoup plus du sensualisme de Locke et de Condillac que de l'idéalisme de Descartes et de Leibniz, et qui ne modifie qu'en les continuant les théories en vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle. On a encore de Laromiguière : *Projets d'éléments de métaphysique*, publiés à Toulouse en 1793; *Discours sur l'identité dans le raisonnement*, etc. Il avait été, en 1833, élu membre titulaire de la nouvelle Académie des sciences morales et politiques.

**LA RONCIÈRE LE NOUR (CAMILLE-ADALBERT-MARIE CLÉMENT, BARON DE)**, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1881, né à Turin (Italie) le 31 octobre 1813, mort à Paris le 14 mai 1881, fils du général de division comte de la Roncière et neveu du général baron Le Noury, qui l'a adopté, fut élève de l'École navale sur l'*Orion* de 1829 à 1830, et fut successivement promu enseigne (1834), lieutenant de vaisseau (1843), capitaine de frégate (1851), capitaine de vaisseau (1855). Ses campagnes dans les mers du Sud, au Brésil, en Crimée, ses missions en Angleterre, la part qu'il prit aux travaux de la commission qui rédigea le décret organique du 15 août 1851 sur le service maritime, attirèrent sur lui l'attention. Il commanda, de 1853 à 1855, le *Roland*, et, en 1856, fut placé à la tête de l'expédition scientifique exécutée dans les mers du Nord sur la *Reine Hortense* par le prince Napoléon. Il prit ensuite le commandement de la division navale de Terre-Neuve, puis celui de la division navale du Levant, remplit dans l'intervalle plusieurs missions diplomatiques et fut nommé contre-

amiral le 4 mars 1861. Chef d'état-major du ministre de la Marine, il fut chargé, en 1867, de présider, avec une division cuirassée, à l'évacuation du Mexique. Il avait fait partie pendant plusieurs années du conseil de l'amirauté. Vice-amiral le 4 mars 1868, M. de La Roncière fut désigné, au début de la guerre de 1870, pour diriger les opérations des transports de la Baltique; mais, la flotte ne pouvant partir faute de troupes de débarquement, il reçut, le 8 août 1870, le commandement en chef de la division des marins détachés dans les forts de Paris. La révolution du 4 septembre ne le priva pas de ce commandement, et le gouvernement de la Défense le comprit, comme divisionnaire, dans l'une des trois armées organisées par le général Trochu. Bientôt, il devint commandant supérieur des troupes et de la circonscription de Saint-Denis, formées en corps d'armée distinct. Il coopéra, le 30 novembre, à la bataille de Champigny, et, le 21 décembre, se comporta bravement au Bourget. Nommé grand-croix de la Légion d'honneur, l'amiral La Roncière le Noury, qui jusque-là était resté étranger à la politique active, et s'était contenté d'appartenir au conseil général de l'Eure, fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 50,292 voix (59,749 votants, 122,706 inscrits). Il siégea d'abord au centre-droit de l'Assemblée, puis se fit inscrire au groupe de l'Appel au peuple et vota constamment avec la majorité monarchiste, *pour la paix, pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant; il se joignit, le 24 mai 1873, à la coalition qui renversa Thiers du pouvoir, et se prononça ensuite pour toutes les mesures proposées par le cabinet de Broglie. Bonapartiste, il se tint à l'écart lors des tentatives royalistes en faveur du rétablissement de la monarchie, puis il vota *pour* le septennat, *pour* la loi sur les maires, *contre* les amendements Wallon, Pascal Duprat, etc., et *contre* l'ensemble de la Constitution. Il prit quelquefois la parole, notamment comme rapporteur du budget de la marine, et fut membre de plusieurs commissions importantes. Le 23 avril 1875, il fut nommé commandant de l'escadre de la Méditerranée. Invité à assister à un banquet bonapartiste qui devait avoir lieu à Evreux le 7 septembre 1875, l'amiral La Roncière, alors à bord du vaisseau le *Magenta*, adressa une lettre aux organisateurs, dans laquelle il disait : « Je vous félicite d'être restés les champions déterminés du grand parti auquel nous appartenons. » Cette lettre, lue au banquet d'Evreux, aux applaudissements de l'auditoire impérialiste, et reproduite par les journaux, provoqua dans les régions gouvernementales une vive émotion. Le ministre Buffet fut obligé de céder à l'opinion publique, et un décret du 8 septembre destitua le vice-amiral de La Roncière Le Noury de son commandement. Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut porté candidat dans l'Eure par les bonapartistes, conjointement avec M. d'Albuféra, et fut élu sénateur par 413 voix sur 785 votants. M. de La Roncière alla siéger dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota, en 1877, *pour* le gouvernement du Seize-Mai et *pour* la dissolution de la Chambre des députés. Il se prononça ensuite *contre* le ministère Dufaure, *contre* les lois Ferry sur l'enseignement, etc., et mourut à Paris le 14 mai 1881. Président depuis 1872 de la Société de géographie de Paris, l'amiral de la Roncière le Noury a publié : *Considérations sur les marines à voile et à vapeur de France et d'Angleterre*

(1844); *la Marine au siège de Paris* (1872).

**LAROQUE** (ARMAND, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Auch (Gers) le 29 mars 1775, mort à Ordan-Laroque (Gers) le 31 janvier 1842, propriétaire dans cette localité, fut élu, le 22 août 1815, député du Gers, au collège de département, par 123 voix (204 votants, 272 inscrits). Il siégea obscurément dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres législatures.

**LA ROQUE DE MONS** (JEAN-FRANÇOIS, COMTE DE), député en 1789, né à Bergerac (Dordogne) le 27 février 1732, mort à une date inconnue, propriétaire à Mons, fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux, en mars 1789, par la sénéchaussée du Périgord. Son rôle politique fut sans importance. Plus tard, il fut président de l'administration municipale de Mons.

**LAROZE** (LOUIS-ALFRED), député de 1881 à 1889, né à Bordeaux (Gironde) le 5 avril 1834, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et s'inscrivit en 1857 au barreau de Bordeaux dont il devint bâtonnier (1877). Conseiller municipal de Bordeaux depuis 1874, président de la Société philomathique en 1878, il se porta comme candidat républicain aux élections législatives de 1881, dans l'arrondissement de Blaye (Gironde), et fut élu, au second tour de scrutin, le 4 septembre, par 7,085 voix (13,422 votants, 16,341 inscrits), contre 6,204 à M. de Lur-Saluces. Il fit partie du groupe de l'Union républicaine, appuya les ministères Gambetta et Ferry, soutint en toute circonstance la politique opportuniste, et fut nommé, le 17 mai 1884, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, en remplacement de M. Margue. Il donna sa démission de ces fonctions lors de la chute du cabinet Ferry, le 31 mars 1885. Inscrit, le 4 octobre suivant, sur la liste opportuniste de la Gironde, il obtint, au premier tour de scrutin, 63,143 voix, et fut élu, au scrutin de ballottage, le 4 sur 11, par 88,963 voix (162,286 votants, 233,661 inscrits). Il reprit sa place dans la majorité, fut membre de l'union des gauches, fut rapporteur du projet de loi de réforme de la législation des faillites (16 octobre 1888), soutint les cabinets Rouvier et Tirard, vota *pour* l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisboane restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. Membre du conseil supérieur du commerce et de l'industrie.

**LAROZE** (LÉON-MARIE-JACQUES-JOSEPH), député de 1885 à 1889, né à Bordeaux (Gironde) le 21 janvier 1835, d'une autre famille que le précédent, était maire de Saint-Martin de Lerm et vice-président du comice agricole de La Réole, lorsque, porté sur la liste républicaine opportuniste de la Gironde aux élections d'octobre 1885, il fut élu député de ce département, au scrutin de ballottage, le 7 sur 11, par 88,867 voix (162,286 votants, 203,661 inscrits). M. Laroze siégea à l'Union républicaine, soutint les ministères Rouvier et Tirard, et opina avec la majorité, notamment, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* le projet de loi Lisboane



restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

**LARRABURE** (AUGUSTIN-RAYMOND), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1857 à 1869, sénateur du second empire, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) le 16 janvier 1799, mort au château d'Argagnon (Basses-Pyrénées) le 18 avril 1875, fut négociant dans son pays natal. Conseiller général des Basses-Pyrénées pour le canton d'Orthez, il entra dans la vie politique le 13 mai 1849, ayant été élu représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> sur 10, par 35,356 voix (71,463 votants, 117,931 inscrits). M. Larrabure appartient à la majorité conservatrice, appuya de son vote les mesures de réaction, et adhéra à la politique du coup d'Etat. Désigné comme candidat officiel, le 25 octobre 1857, dans la 2<sup>e</sup> circonscription des Basses-Pyrénées, il fut élu par 29,137 voix (29,173 votants et 35,688 inscrits), député au Corps législatif, en remplacement de M. de Belmont, décédé. Membre de la droite dynastique, il prit part à de nombreuses discussions, notamment à celles qui eurent trait à l'agriculture, intervint fréquemment dans l'examen du budget, se plaignit (juillet 1860) de l'insuffisance des attributions budgétaires du Corps législatif, et constata que le déficit, permanent depuis 1852, n'était soldé que par des surtaxes et des emprunts. Réélu, le 1<sup>er</sup> juin 1863, député de la 2<sup>e</sup> circonscription des Basses-Pyrénées, par 27,882 voix (27,955 votants, 34,857 inscrits), il suivit la même ligne de conduite que précédemment, fut rapporteur de la commission de l'emprunt de 30 millions (1864), signala l'aggravation constante de la dette publique, et donna sa démission en 1865, entre deux sessions, pour faire arriver à la Chambre M. Walewski, dont le gouvernement avait besoin au fauteuil de la présidence. Il posa en même temps sa candidature dans la 1<sup>re</sup> circonscription de son département, vacante par suite de la nomination du député qui la représentait, M. O'Quin, à la recette générale des Basses-Pyrénées. Ces incidents se produisirent sans que le Corps législatif ait pu statuer sur sa démission, bien qu'une démission ne puisse être reçue que par la Chambre elle-même, en vertu du principe constitutionnel de la division des pouvoirs. C'est le seul cas de ce genre, croyons-nous, qui se soit présenté depuis l'établissement en France du régime parlementaire. M. Larrabure fut élu, le 4 novembre 1865, par 20,688 voix (27,382 votants, 39,043 inscrits), contre 6,572 au candidat de l'opposition, M. Barthe, et remplacé, comme député de la 2<sup>e</sup> circonscription, par M. Chesnelong. A l'approche des élections législatives générales de 1869, M. Larrabure, qui était alors maire de la ville de Pau, fut appelé (6 mai) au Sénat impérial. Il donna sa démission de maire aussitôt après, et soutint au Luxembourg, comme au Palais-Bourbon, le gouvernement de Napoléon III, jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870, qui le rendit à la vie privée.

**LARREY** (FÉLIX-HIPPOLYTE), député de 1877 à 1881, né à Paris le 18 septembre 1803, fils de l'illustre Larrey, chirurgien de l'empereur, fit ses études à Louis-le-Grand et fut admis au Val-de-Grâce en 1828. Chirurgien sous-aide à l'hôpital de Strasbourg en 1829, il passa l'année

suivante à l'hôpital de la garde royale au Gros-Caillou, secourut les blessés des journées de 1830, et reçut la croix de juillet. Docteur-médecin en 1832, il se signala pendant l'épidémie cholérique, fit la campagne de Belgique et le siège d'Anvers en qualité d'aide-major, fut porté pour la croix, que le maréchal Soult refusa de lui donner, et fut décoré de l'ordre de Léopold. Promu professeur agrégé à Paris en 1835, après une thèse remarquable sur les fractures, il accompagna son père comme secrétaire en Algérie pendant l'inspection de 1842. Médecin militaire de 1<sup>re</sup> classe (1839), chirurgien au Val-de-Grâce, professeur de pathologie chirurgicale à l'École de médecine et de chirurgie militaire en 1841, chevalier de la Légion d'honneur en 1845, sous-directeur de l'École, membre de l'Académie de médecine (1850) qu'il présida (1863), officier de la Légion d'honneur en 1851, chirurgien de l'empereur en 1853, médecin inspecteur de l'armée le 13 janvier 1855, il devint médecin en chef de l'armée d'Italie en 1859, eut un cheval tué sous lui à Solferino, aux côtés de Napoléon III, et reçut, le lendemain, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. De nouveau médecin en chef à l'armée du Rhin en 1870, il se trouva bloqué dans Montmédy, put gagner la Belgique et rentrer à Paris où il eut une grande part à l'organisation des services sanitaires. Aussi devint-il grand-officier de la Légion d'honneur le 15 octobre 1871, et membre du conseil de l'ordre. Conseiller général de Bagnères-de-Bigorre depuis 1860, il se présenta à la députation, aux élections du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Bagnères, où il échoua avec 9,286 voix contre 9,809 à l'élu républicain, M. Duffo; il fut plus heureux le 14 octobre 1877, comme candidat au gouvernement du 16 mai, et fut élu, dans le même arrondissement, par 12,964 voix (20,616 votants, 23,205 inscrits), contre 7,556 au député sortant, M. Duffo. Il siégea à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota contre les ministères républicains qui succédèrent au cabinet de Broglie-Fourton. Il ne s'est pas représenté aux élections de 1881. Membre de l'Académie des sciences depuis 1867, du conseil de salubrité de la Seine, ancien médecin en chef et président du conseil de santé des armées, M. Larrey a publié un grand nombre de travaux, notamment : *Traitement des fractures des membres par l'appareil inamovible* (thèse de doctorat); *Quelle est le meilleur traitement des fractures du col du fémur?* (thèse inaugurale, Paris 1835); *Deux cas d'anévrysme poplité guéris par compression* (Paris, 1858); *Rapport sur l'état sanitaire du camp de Châlons, sur le service de santé de la garde impériale, et sur l'hygiène des camps* (Paris, 1858). Il a en outre écrit fréquemment dans les *Mémoires de l'Académie de médecine*, notamment sur la *Trépanation du crâne dans les lésions traumatiques de la tête*, et sur l'*Adénite cervicale*.

**LARREYRE** (JEAN-BAPTISTE DE), député en 1739, né à Tartas (Landes) le 13 août 1745, mort à une date inconnue, conseiller de la sénéchaussée de Tartas avant la Révolution, fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Tartas, le 21 avril 1789. Il ne prit la parole que pour combattre la sentence de réhabilitation proposée par Maury. Après la Constituante, il devint président de l'administration du département des Landes et maire de Lahosse (Landes).

**LARRIERE (JEAN-BAPTISTE-AMÉDÉE)**, représentant en 1848, député au Corps législatif de 1869 à 1870, et représentant en 1871, né à Brest (Finistère) le 2 février 1807, mort à Paris le 30 septembre 1873, riche viticulteur et propriétaire du crû bordelais de Haut-Brion, fit son droit à Paris, mais n'entra pas au barreau et surveilla l'exploitation de ses vignobles. Il avait été élevé par sa famille dans des idées légitimistes; un séjour de deux ans aux Etats-Unis l'enthousiasma pour les gouvernements républicains et le lança dans la politique. Candidat indépendant à la députation dans le 1<sup>er</sup> collège de la Gironde (Bordeaux), aux élections générales du 1<sup>er</sup> août 1846, il échoua avec 348 voix, contre 352 à l'élu, M. Adolphe Blanqui; mais, le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le 13<sup>e</sup> sur 15, par 52,661 voix sur 146,606 inscrits. Il prit place parmi les républicains, quoiqu'il se déclarât l'ennemi acharné des communistes, fit partie du comité du commerce et de l'industrie, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rataeu, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Hostile à la politique de l'Élysée, il ne fut pas réélu à la Législative, fit de l'opposition à l'Empire et, conseiller général de Bordeaux depuis 1860, échoua dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Gironde, comme candidat d'opposition au Corps législatif, le 1<sup>er</sup> juin 1863, avec 5,415 voix contre 15,270 à l'élu, député sortant, M. Travot. Il fut plus heureux dans la 3<sup>e</sup> circonscription, remaniée aux élections du 24 mai 1869, et fut élu, au 2<sup>e</sup> tour, par 15,446 voix (23,990 votants, 39,184 inscrits), contre 13,322 au député sortant, M. Travot. Il prit place à la gauche intransigeante à côté de Jules Favre; mais il paraissait devoir se rallier à l'Empire libéral, quand la guerre éclata. M. LARRIERE signa la demande de déchéance de l'empire, et fut nommé (4 septembre 1870) préfet de la Gironde, poste que sa santé ne lui permit pas de conserver. Quatre représentants du département étant à remplacer par suite d'option, il se présenta sur la liste républicaine, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, et fut élu, le 2<sup>e</sup> sur 4, par 73,427 voix (129,770 votants, 201,514 inscrits). Il se fit inscrire à la gauche républicaine, fut membre de la commission des chemins de fer, mais siégea peu de temps, étant mort en 1873. Il fut remplacé, le 29 mars de l'année suivante, par M. Roudier.

**LARROCHE (JEAN-FÉLIX-SAMUEL)**, membre de la Convention, né à Astaffort (Lot-et-Garonne) le 2 mai 1763, mort à Paris vers 1800, fils de Félix Larroche, procureur conseiller du roi au siège royal d'Astaffort, et de demoiselle Jeanne Soucaret, fut nommé maire de sa ville natale le 29 février 1790, devint administrateur du district d'Agen le 24 juin 1790, et fut élu, le 6 septembre 1792, par le département de Lot-et-Garonne, membre de la Convention, le 5<sup>e</sup> sur 9, avec 379 voix (497 votants). Il prit place dans la Plaine, et opina en ces termes dans le procès de Louis XVI: « Je vote pour la détention de Louis pendant la guerre et le bannissement à la paix. » Ayant renoncé à siéger, il fut déclaré démissionnaire en juin 1793, fut remplacé (9 frimaire an II), par Cabarroc, mais le décret de démission fut rapporté le 20 germi-

nal an III, et Larroche assista silencieusement à la fin de la législature conventionnelle, après laquelle il disparut de la scène politique.

**LARROQUE-LABÉCÈDE (ANTOINE)**, député en 1791, né et mort à des dates inconnues, membre du directoire du département du Tarn en 1791, fut élu, le 31 août 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> et dernier par 153 voix sur 276 votants. Il ne prit la parole, d'après le *Moniteur*, que pour demander que des fonds fussent affectés aux travaux des routes. Chabot le dénonça, ainsi que les autres députés du Tarn, comme auteurs d'un libelle contre la tyrannie de l'Assemblée. Son rôle politique n'a pas laissé d'autres traces.

**LARTIGUE (ANDRÉ DE)**, député en 1789, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 6 novembre 1723, mort à une date inconnue, était lieutenant-général de la sénéchaussée de Toulouse, lorsque, le 9 avril 1789, cette sénéchaussée (la 1<sup>re</sup> du Languedoc), l'élut, par 585 voix sur 873 votants, député du tiers aux Etats-Généraux. Il n'eut qu'un rôle parlementaire effacé et qui n'a laissé aucune trace au *Moniteur*.

**LARUE (ISAAC-ÉTIENNE-CHEVALIER, CHEVALIER DE)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Gouzon (Creuse) le 4 janvier 1760, mort à Paris le 13 août 1830, était, sous la Révolution, président du district de la Charité (Nièvre), où il résidait. Hostile aux idées nouvelles, il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, par 101 voix (206 votants), député de la Nièvre au Conseil des Cinq-Cents. Il fit partie, avec Pichegru et Willot, de la commission dite des inspecteurs. Son attitude contre-révolutionnaire le rendit des plus suspects au Directoire: Larue fut arrêté lors des événements du 18 fructidor et déporté à la Guyanne. Ayant réussi à s'évader (15 prairial an VI), il revint en France. Sous le gouvernement consulaire, ses relations avec Pichegru et surtout avec Hyde de Neuville, dont il avait épousé la sœur, le firent mettre en surveillance dans le département de la Nièvre. En revanche, la Restauration le combla de faveurs. Chevalier de la Légion d'honneur le 8 octobre 1814, et officier du même ordre le 21 août 1822, Larue fut nommé maître des requêtes et garde général des archives du royaume. On a de lui une *Histoire du 18 fructidor* (1821).

**LA RUE (ARISTIDE-ISIDORE-JEAN-MARIE, COMTE DE)**, sénateur du second Empire, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 4 mars 1795, mort à Paris le 28 mars 1872, entra de bonne heure au service et dut son avancement rapide principalement aux nombreuses missions diplomatiques dont il fut chargé en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Russie, au Caucase, en Crimée, à Constantinople, au Maroc, en Algérie. Parvenu au grade de général de division, il fut appelé à plusieurs commandements et inspections générales en Afrique, suivit les principales expéditions et fut fréquemment cité à l'ordre du jour de l'armée. Directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre, de novembre 1845 à mars 1848, il prit part, en 1846 et années suivantes, comme commissaire du roi près les Chambres des pairs et des députés, aux discussions concernant les projets de loi relatifs aux crédits supplémentaires pour l'Afrique française, au règlement définitif des comptes de 1844, au budget des dépenses de l'exercice de 1848, etc. Rallié au gouvernement